

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 6 avril 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

## PRÉSENTS :

RAVAILLER Johann, Maire  
VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, CAUL-FUTY Laurène, KHADRAOUI Kader, Adjointes au Maire  
DEPOISIER Sophie, MUGNIER Emmanuel, PELLETIER Jérôme (arrivée 18h43 – point n° 2), FERRAND Stéphanie, TOUNA Sabine, GOMES Marie, CROZET Laetitia, MALESIEUX Alexandre, ANTHOINE Mélodie, CROZET Grégory (arrivée à 18h58 – point n° 6), PETIT-JEAN Maurice, THEVENET Thierry, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

## REPRÉSENTÉS :

BOUVARD Christian (pouvoir à RAVAILLER Johann), APPERTET Christophe (pouvoir à APPERTET Stéphane), BLANC-GONNET Delphine (pouvoir à FERRAND Stéphanie).

## EXCUSÉ : PADOVESE Damien

**Secrétaire de séance :** Madame Laurène CAUL-FUTY

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

---

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

*Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 9 mars 2022. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.*

*Il passe à l'ordre du jour et donne, en tout premier lieu à tous les membres du conseil municipal, l'information des indemnités perçues par le maire et les adjoints sur l'année 2021.*

## ENSEMBLE DES INDEMNITÉS (MONTANTS BRUTS) DES ÉLUS SUR L'ANNÉE 2021

Fonction	Montant Indemnités annuelles
Maire	24 083.16 €
1 <sup>er</sup> adjoint	9 241.20 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	9 241.20 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	9 241.20 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	9 241.20 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	9 241.20 €
6 <sup>ème</sup> adjoint	9 241.20 €

---

**RAPPORT N° 1**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Madame Laurène CAUL-FUTY.

## RAPPORT N° 2

### COMMANDE PUBLIQUE

#### SYANE – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés

*Arrivée de Monsieur Jérôme PELLETIER, à 18h43, au début de la présentation du rapport.*

*Monsieur Emmanuel MUGNIER signale que la société DALKIA gère les différents postes de prestations confiées dans le marché des chaufferies communales :*

- ☞ P1 – fourniture d'énergie
- ☞ P2 – Entretien des installations
- ☞ P3 – renouvellement du matériel

*Aussi, Monsieur Emmanuel MUGNIER met en garde sur le fait que si la société DALKIA n'a plus en gestion le poste P1, alors la société n'a plus de gestion globale, n'a plus de regard sur les volumes achetés, et pourrait ne plus avoir de vigilance fine sur l'activation et l'arrêt des chaudières dans l'année.*

*Monsieur le Maire lui répond que DALKIA répondra peut-être à la consultation publique coordonnée par le SYANE pour le P1.*

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016 ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

## RAPPORT N° 3

### FINANCES

#### Vote des subventions aux associations – Exercice 2022

*Monsieur Alexandre MALESIEUX demande pourquoi des subventions sont attribuées à des associations situées en dehors de la commune.*

*Madame Laurène CAUL-FUTY lui répond qu'il s'agit essentiellement d'associations d'établissements scolaires où des enfants maglanchards sont scolarisés.*

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** les subventions telles que proposées dans le tableau ci-dessous :

PETANQUE MAGLANCHARDE	44 Impasse du Bois Credo 74300 MAGLAND	2 000.00 €
UNION SPORTIVE MAGLANCHARDE	45, allée des Hérons 74300 MAGLAND	2 500.00 €
HARMONIE MUNICIPALE	164, rue des Coudrays 74300 MAGLAND	5 000.00 €
ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - E3M	164, rue des Coudrays 74300 MAGLAND	6 500.00 €
SKI CLUB MAGLAND	210 avenue du Val d'Arve 74300 MAGLAND	1 000.00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1335, route de Gravin 74300 MAGLAND	6 000.00 €
OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION	1021 rue Nationale 74300 MAGLAND	4 000.00 €
JUDO CLUB	245, route Nationale 74300 MAGLAND	750.00 €
MAGLAND BADMINGTON	44 impasse du bois crédo 74300 MAGLAND	200.00 €
CLUB « L'AGE HEUREUX »	1364 route de la Moranche 74300 MAGLAND	300.00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	84 Place de l'Eglise 74300 MAGLAND	400.00 €
TENNIS CLUB	42, allée des tourterelles 74300 MAGLAND	750.00 €
COOP. OCCE ECOLE MATERNELLE DU VAL D'ARVE	59 Allée des Saules 74300 MAGLAND	2 375.00 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE DU CHEF LIEU – OCCE 74	80, place de l'église 74300 MAGLAND	2 375.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE GROUPE SCOLAIRE DE GRAVIN	1560, route de Gravin 74300 MAGLAND	2 375.00 €
COLLEGE GENEVIEVE ANTHONIOZ DE GAULLE	1, avenue Georges Clémenceau 74300 CLUSES	848.00 €
COLLEGE ST-JOSEPH	BP 119 St Martin sur Arve 74703 SALLANCHES CEDEX	500.00 €
LYCEE H.B. DE SAUSSURE	125, route du Lycée 74920 COMBLOUX	128.00 €
COLLEGE ST JEAN BOSCO	Rue Pasteur 74300 CLUSES	40.00 €
MFR LE BELVEDERE	401 rue de Montagny 74700 SALLANCHES	72.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	46, impasse du Bois Credo 74300 MAGLAND	1 000.00 €
SOUVENIR Français	rue de Trossigen 74300 CLUSES	100.00 €
UNC ALPES 74	3 Chemin de la Prairie 74300 MAGLAND	350.00 €
PLAISIR DE LIRE DU FAUCIGNY	155, impasse du Meunier 74970 MARIIGNIER	160.00 €
ECOLE A L'HOPITAL	BP 118 74703 SALLANCHES CEDEX	50.00 €
MUSEE DE L'HORLOGERIE ET DU DECOLLETAGE	Espace CARPANO & PONS 100, place du 11 novembre 74300 CLUSES	200.00 €
MEDAILLES MILITAIRES	route des Follys 74400 MORILLON	50.00 €
LEGION D'HONNEUR	Comité arrondissement de Bonneville	100.00 €

AMICALE DU PERSONNEL	1021 rue Nationale 74300 MAGLAND	600.00 €
MFR LE CLOS DES BAZ	240 avenue André Lasquin 74700 SALLANCHES	32.00 €
MFR CHAMP MOLLAZ	261 route de Lossy 74380 CRANVES-SALES	16.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	115 rue Pierre Rosset 74460 MARNAZ	150.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	4 rue de Mussel 74950 SCIONZIER	500.00 €
MFR DE BONNE	74380 BONNE	16.00 €
MFR LES EBEAUX	74350 CRUSEILLES	8.00 €
D.D.E.N.(Délégués départementaux de l'Education Nationale du secteur Cluses/Scionzier	4 rue André BRUN 74300 CLUSES	150.00 €
SOCIETE DE PECHE	446 rue des Champs 74300 MAGLAND	700.00 €
A2 MOTARDS VALLEE DE L'ARVE	2111 route de Montferrond 74300 MAGLAND	300.00 €

- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2022 : Chapitre 65 – article 6574.

#### RAPPORT N° 4

#### FINANCES

#### Budget COMMUNE – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (TFB et TFNB) – Exercice 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	TAUX 2022
<b>TAXE D'HABITATION</b>	
<b>FONCIER BATI</b>	22.85
<b>FONCIER NON BATI</b>	78.05
<b>CFE (Cotisation foncière des entreprises)</b>	(transférée à la 2CCAM)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### RAPPORT N° 5

#### FINANCES

#### Budget COMMUNE – Vote du compte de gestion du Receveur 2021

*Madame Margaret NEPAUL demande qui est le receveur municipal à Magland.*

Madame Laurène CAUL-FUTY lui répond que c'est le Trésorier situé à Cluses.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2021.

**RAPPORT N° 6**

**FINANCES**  
**Budget COMMUNE – Vote du Compte Administratif – Exercice 2021**

Arrivée de Monsieur Grégory CROZET à 18h58, au début de la présentation du rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 arrêté comme suit :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RÉSULTAT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE CLOTURE 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 351 074.35	0.00	2 757 500.91	2 406 426.56
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 416 210.98	900 000.00	1 238 387.85	1 754 598.83
<b>TOTAL</b>	1 065 136.63	900 000.00	3 995 888.76	4 161 025 39

**RAPPORT N° 7**

**FINANCES**  
**Budget COMMUNE – Affectation des résultats – Exercice 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement soit 1 754 598.83 € de la manière suivante :
  - au compte 1068 en réserve à la section d'investissement pour un montant de 900 000 €
  - au compte 002 en excédent reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 854 598.83 €

**FINANCES**  
**Budget COMMUNE – Vote du Budget Primitif 2022**

*Madame Laurène CAUL-FUTY présente les données clés du budget envisagé, et annonce que :*

- ✚ *la situation financière d'une collectivité est considérée saine lorsque la capacité de désendettement est inférieure à 8 ans. Le Compte Administratif 2021 du budget principal conclu à une capacité de désendettement de 6,85 ans. La commune est donc en bonne santé financière.*
- ✚ *l'objectif de capacité de désendettement pour le budget 2022 est de 10,20 ans. Sachant qu'actuellement la situation d'une collectivité est considérée comme inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser une dette est supérieur à 12 ans.*

*En effet, la préparation du budget 2022 n'a pas été évidente en raison de la situation internationale. Il a finalement pu être réalisé sans coupes pour les services, sauf quelques coupes concernant les services techniques. Afin de maîtriser le budget, et au regard du contexte économique actuel, les dépenses sont évaluées avec un surcoût et les recettes sont sous-estimées.*

*Il est aussi précisé que le matériel des services techniques est vieillissant et que celui-ci devra être remplacé par du neuf pour éviter les réparations sur réparations, au coup par coup.*

*Madame Margaret NEPAUL demande d'une manière générale, et alors que le budget se destine à être grevé par un surcoût des opérations en raison du surcoût des énergies et des matières premières, comment faire des économies ; par exemple, en matière de téléphonie et autres abonnements de télécommunications.*

*Monsieur le Maire et Madame Laurène CAUL-FUTY répondent que le budget a été travaillé au plus près des nécessités mais qu'il y a des dépenses difficilement compressibles. C'est ainsi, qu'en matière de télécommunication, la commune est, à ce jour, dans l'obligation de souscrire des abonnements « pros », et donc plus coûteux que pour les particuliers.*

*Autre exemple, en fonction des seuils d'achat, la réglementation impose la publication des marchés publics, ce qui représente un coût, évalué ici pour 2022 à 15 000 €.*

*Monsieur Alexandre MALESIEUX souhaite savoir si le fait d'avoir une bonne capacité d'endettement changeait quelque chose par rapport à la DGF.*

*Madame Laurène CAUL-FUTY dit que cela ne changera pas dans le budget, car les compensations ont été perçues par le SIF.*

*Ensuite, plusieurs échanges s'effectuent sur différents investissements envisagés comme la réfection de la toiture du bassin des Reys, la réfection de la voirie communale derrière l'école du Chef-Lieu, le changement des tapis du dojo effectué en raison d'une modification des normes réglementaires, un projet de parking multiusage au lieu-dit Bareys.*

*Enfin, Madame Margaret NEPAUL adresse ses félicitations à la municipalité pour le travail accompli pour l'année 2021, avec un budget exécuté et finalisé sur une capacité de désendettement plus de 3 points inférieurs à celle initialement prévue.*

*Monsieur le Maire et Madame Laurène CAUL-FUTY tiennent à féliciter le service Finances et l'ensemble des services municipaux pour tout le travail préparatoire, à savoir l'estimation chiffrée des besoins et la présentation avec justification de ceux-ci lors des arbitrages.*

*Tout ce travail permet aujourd'hui de soumettre au vote de l'assemblée ce projet de budget primitif 2022*

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du budget principal COMMUNE – exercice 2022 arrêté comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5 230 244.58 €	5 230 244.58 €
FONCTIONNEMENT	6 664 556.00 €	6 664 556.00 €
TOTAL	11 894 800.58 €	11 894 800.58 €

### RAPPORT N° 9

#### FINANCES

##### Budget EAU – Vote du compte de gestion du receveur 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 du budget annexe EAU, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2021.

### RAPPORT N° 10

#### FINANCES

##### Budget EAU – Vote du compte administratif – Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget EAU arrêté comme suit :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RÉSULTAT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	323 370.78 €	0.00	- 437 382.27 €	- 114 011.49 €
FONCTIONNEMENT	26 477.02 €	1 666.67 €	58 450.96 €	83 261.31 €
TOTAL	349 847.80 €	1 666.67 €	- 378 931.31 €	- 30 750.18 €

### RAPPORT N° 11

#### FINANCES

##### Budget EAU – Affectation des résultats – Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :
  - Au compte 002 en excédent reporté à la section de fonctionnement : 3 261.31 €
  - Au compte 1068 en réserve à la section d'investissement pour un montant de 80 000 €.

---

**RAPPORT N° 12**

**FINANCES**  
**Budget EAU – Vote du Budget Primitif 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget Primitif du budget annexe EAU – exercice 2022 arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	554 698.97 €	554 698.97 €
FONCTIONNEMENT	252 661.94 €	252 661.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>807 360.91 €</b>	<b>807 360.91 €</b>

---

**RAPPORT N° 13**

**FINANCES**  
**Budget BOIS – Vote du compte de gestion du receveur 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 du budget annexe BOIS, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2021.

---

**RAPPORT N° 14**

**FINANCES**  
**Budget BOIS – Vote du compte administratif – Exercice 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2021 du budget BOIS arrêté comme suit :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2020	RÉSULTAT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	9 970.15 €	- 48 482.00 €	- 38 511.85 €
FONCTIONNEMENT	405 849.82 €	- 240 993.98 €	164 855.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>415 819.97 €</b>	<b>- 289 475.98 €</b>	<b>126 343.99 €</b>

**RAPPORT N° 15**

**FINANCES**  
**Budget BOIS – Affectation des résultats – Exercice 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement soit 164 855.84 € de la manière suivante :
  - au compte 002 en excédent reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 164 855.84 €

**RAPPORT N° 16**

**FINANCES**  
**Budget BOIS - Vote du Budget Primitif 2022**

*Précision est apportée que la ligne 6232 « fêtes et cérémonies » est conservée avec 2 500 € de budget, car il est prévu les campagnes de nettoyage pour la forêt et les lacs.*

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du budget annexe BOIS – exercice 2022 arrêté comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	283 794.28 €	283 794.28 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	239 860.00 €	239 860.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>523 654.28 €</b>	<b>523 654.28 €</b>

*Quand au reboisement de la forêt suite à la tempête de 2019, le mécénat fonctionne très bien. Beaucoup de retour positif pour la replantation en forêt.*

*Madame Laurène CAUL-FUTY termine les questions budgétaires en tenant à féliciter Mesdames Sabine CACHAT et Natacha CARTIER pour leur excellent travail.*

*Monsieur le Maire remercie pour les explications données à chaque délibération.*

**RAPPORT N° 17**

**PERSONNEL**  
**Convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2022**  
**(aux budgets Eau, Bois, CCAS)**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la répartition :

	BUDGET EAU	BUDGET CCAS	BUDGET BOIS
DGS	5%	5%	5%
DST	15%		15%
Responsable finances / RH	10%	15%	10%
Responsable administrative CCAS		20%	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition correspondantes et à engager les écritures comptables.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ Monsieur le Maire informe avoir adressé à Madame la Cheffe d'Agence de Cluses du Dauphiné libéré un droit de réponse suite à l'article du Dauphiné Libéré du 16/03/2022, Cluses « Société de pêche : une nouvelle équipe de mordus ». Il précise qu'une rencontre est prévue en mairie avec les sociétés de pêche de Magland et Cluses.
- ☞ Information est faite que les collectes pour l'Ukraine ralentissent. Des remerciements sont adressés à une des couturières du club de couture pour la confection du drapeau ukrainien mis en façade de mairie.
- ☞ Suite à la parution dans la presse de l'arrêt du projet FUNIFLAINE, Monsieur le Maire précise que rien n'est acté ni signé pour l'instant par le SMO FUNIFLAINE et le groupement concessionnaire. Monsieur le Maire précise seulement que le coût des matériaux, subissant actuellement une très importante augmentation, est un paramètre nouveau très contraignant pour l'opération.
- ☞ Madame Margaret NEPAUL félicite la commission « Information – Communication » pour la qualité du magazine municipal.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire,  
**Johann RAVAILLER**



La Secrétaire de Séance,  
**Laurène CAUL-FUTY**